

Thématique	Action	Description	Coût pour le budget départemental	Acteurs concernés	calendrier
Axe 1 Soigner nos soignants et faire de la question de l'attractivité, de la valorisation et de la reconnaissance des métiers une priorité absolue					
<p>Le profil des personnes accueillies a fortement évolué : celles-ci sont toujours plus dépendantes et plus âgées : dans notre département, l'âge moyen d'entrée en établissement est de 86 ans. On dénombrait en 2017 2/3 de GIR 1 et 2 contre 33% en 2002 (au moment de la mise en place de la grille d'évaluation de la dépendance en EHPAD). Cette augmentation du niveau de dépendance des résidents et des soins requis a considérablement alourdi la charge de travail des personnels soignants en EHPAD, mais également la pénibilité physique et mentale de ces métiers, souvent facteur d'épuisement professionnel. Ces éléments rendent très difficile une prise en charge de qualité et humaine et permettant d'individualiser les accompagnements. Les mouvements de personnels du début de l'année 2018 ont mis en avant le manque de moyens au regard des besoins, le turn over important, l'absentéisme et les difficultés structurelles de recrutement pour des métiers qui ne sont plus reconnus à leur juste valeur.</p> <p>Chiffres clé Source Drees – Etude de juin 2018 sur la base de données de 2015 - Turn over : 15 % du personnel a moins d'un an d'ancienneté. - 44 % des EHPAD déclarent rencontrer des difficultés de recrutement, entraînant pour 63 % d'entre eux, la présence de postes non pourvus depuis plus de six mois, notamment au niveau des aides-soignants.</p>					
Adapter les moyens aux besoins de soins et d'accompagnement	Renforcer les moyens des établissements en augmentant la valeur du point GIR	La dotation dépendance des établissements est calculée en fonction de la valeur du point GIR départementale fixée annuellement par le Président du Conseil Départemental. Afin de soulager le personnel travaillant en EHPAD par un renforcement global des effectifs, la valeur du point GIR départementale sera augmentée de 6,91€ à 7,07 € en 2020 soit 2,32 %. Les moyens supplémentaires dégagés permettent le recrutement d'une quarantaine de postes à destination notamment des EHPAD confrontés à une augmentation du niveau de dépendance des résidents	855 000 €	Département	à partir de 2020
	Renforcer les moyens des EHPAD confrontés à une augmentation de leur niveau de dépendance par une validation anticipée des GMP et PMP	Le niveau de dépendance moyen appelé GMP (GIR Moyen Pondéré) permet d'évaluer la perte d'autonomie des résidents accueillis et est pris en compte pour déterminer les moyens humains. Il fait l'objet d'une validation simultanée avec le PMP (Pathos Moyen Pondéré, servant à évaluer les besoins en soins requis et à calculer la dotation soins) par un médecin du Conseil Départemental et un médecin de l'ARS. Certains établissements ont des validations anciennes (de plus de trois ans) avec un GMP qui ne correspond plus à la réalité de la situation de leurs résidents. Une nouvelle validation est prévue pour les EHPAD non validés depuis plus de 3 ans et ayant des niveaux inférieurs à la moyenne départementale (GMP moyen départemental de 736). Cela concerne 10 EHPAD qui verront leurs ressources actualisées sans attendre la signature du CPOM, à raison d'une douzaine de postes. Cette action vient en complément des validations annuelles déjà prévues en lien avec la programmation des CPOM.	250 000 € (lissés sur trois ans)	Département, ARS	2019
	Accompagner les EHPAD dans leur organisation et fonctionnement	Face aux problématiques qu'ils rencontrent, difficultés financières ou d'organisation, les gestionnaires d'EHPAD et le Département souhaitent renforcer leur partenariat en lien avec l'ARS, dans un accompagnement bienveillant de la part du Département et de l'ARS. Pour répondre à cette demande, une cellule qualité et accompagnement de l'offre médico-sociale sera mise en place par le Département. Constituée d'agents ayant des compétences complémentaires (qualité, prise en charge, organisation), elle permettra un accompagnement renforcé pour les EHPAD qui en auraient besoin tant sur la qualité des prestations que sur le contrôle de gestion. Elle assurera également un meilleur suivi et traitement des signalements et réclamations des usagers et des familles, en lien avec l'ARS.	120 000 €	Département, gestionnaires d'EHPAD, ARS	2020
Développer l'offre de formation et faciliter son accès	Proposer au Préfet la mise en place de dérogations au droit commun en matière de formation	Les difficultés de recrutement, notamment d'aides-soignants, peu présents sur le marché du travail, sont une cause de l'épuisement des professionnels et occasionnent des taux d'absentéismes souvent élevés. L'une des premières raisons du manque de personnels qualifiés identifiée est liée au peu de personnes sortant des filières de formations. Les instituts de formation rencontrent en effet de plus en plus de difficultés à « faire le plein » de leur capacité d'accueil. Un certain nombre de ces instituts, se trouvent dans la situation contraire d'une capacité d'accueil insuffisante au regard du nombre de candidats. La problématique identifiée porte sur la répartition en cours d'année des quotas entre instituts. Au regard de la législation en vigueur, il n'est pas possible à ce jour, d'ajuster et d'équilibrer en cours d'autorisation le nombre de places par institut en fonction des besoins et du nombre annuel de candidats. Devant ce constat, le Département du Bas-Rhin et de la Région Grand Est, en lien avec les gestionnaires d'EHPAD, serait de pouvoir gagner en flexibilité pour ajuster, à volume constant et lorsque nécessaire, le nombre de places par institut. Pour ce faire, Département du Bas-Rhin et la Région Grand Est souhaitent proposer au Préfet d'utiliser les possibilités ouverte par le décret n°2017-1845 du 29 décembre 2017 qui reconnaît au profit des préfets, à titre expérimental sur une période de deux ans, un « droit de dérogation » local à certaines dispositions réglementaires nationales pour un motif d'intérêt général. Cette dérogation aurait pour objet de lever les difficultés de gestion en autorisant la Région Grand Est à déroger à la réglementation applicable pour fixer les capacités d'accueil des instituts de formation d'aide-soignant.	aucun	Département, Région Grand Est, gestionnaires d'EHPAD	2019
Rendre attractifs, valoriser et reconnaître les métiers de l'aide à la personne	Conduire une campagne de communication départementale sur les métiers de l'aide à la personne	L'augmentation du niveau de dépendance des résidents a considérablement alourdi la charge de travail des personnels soignants en EHPAD, mais également la pénibilité physique et mentale de ces métiers, souvent facteur d'épuisement professionnel. Ces éléments rendent très difficile une prise en charge de qualité et humaine et permettant d'individualiser les accompagnements. Les mouvements de personnels du début de l'année 2018 ont mis en avant le turn over important, l'absentéisme et les difficultés structurelles de recrutement pour des métiers qui ne sont plus reconnus à leur juste valeur. Dans ce contexte, l'attractivité, la valorisation et la reconnaissance des métiers de l'aide à la personne est une priorité absolue, par le biais d'une campagne de communication et de promotion des métiers de l'aide à la personne. Une semaine des métiers de l'aide à la personne sera organisée au courant de l'année 2019 en partenariat avec les différents acteurs du secteur. Cette semaine des métiers devra permettre de présenter les filières et les carrières sanitaires et sociales ainsi que les métiers de l'aide à la personne, de façon plus valorisante en tant que « de métiers pour s'occuper de l'autre ».	communication et logistique	Département, ARS, Pôle Emploi, DIRECCTE, Région Grand Est, agences d'intérim, entreprises de travail temporaire, gestionnaires d'établissements ou de services d'aide à la	2019
	Conduire des actions de sensibilisation aux métiers de l'aide à la personne en direction des collégiens notamment en 6 ^{ème} et en 4 ^{ème}	La sensibilisation à ces métiers au service de l'autre semble nécessaire dès le plus jeune âge afin non seulement de susciter des vocations mais également de réhabiliter les EHPAD auprès des jeunes. Le Département ayant compétence dans la gestion des collèges, son engagement en faveur d'actions auprès des collégiens de 6ème et de 4ème paraît d'autant plus naturel. Cette action doit conduire à ce que soit proposé aux collégiens des actions collectives de découverte ou des actions citoyennes dans les EHPAD leur permettant d'avoir un premier contact et de percevoir l'engagement humain des métiers du secteur. Pour lancer cette dynamique des actions avec un collège pilote seront mises en place avant déclinaison de la démarche avec d'autres collèges. Dans un second temps le même type d'action sera proposé à la Région Grand Est pour les lycées.	aucun	Département, collèges, gestionnaires d'EHPAD	2019
Soulager les soignants dans leurs missions	Financer des matériels favorisant la qualité de vie au travail du personnel en EHPAD	La qualité de vie au travail pour les professionnels passe non seulement par la reconnaissance et la valorisation mais également par les conditions de travail qui ont un impact direct sur la pénibilité des tâches au quotidien. Une enveloppe spécifique est créée permettant à chaque établissement d'acquiescer du matériel ou de procéder à des investissements (matériels, nouvelles technologies, domotique...) ayant pour objectif d'améliorer les conditions de travail des salariés ou de limiter la pénibilité du travail. Cette enveloppe s'élève à 2 M€ sur 2 ans (1 M€ en 2019 et 1 M€ en 2020). Cette aide correspond à un financement maximum de 250€/lit et à un taux de subvention de 50 %. Les projets seront à déposer pour le 30 juin de chaque année, accompagnés d'un projet portant sur la mise en place des recommandations de bonnes pratiques en EHPAD.	2 000 000 € en investissement (1 000 000 € en 2019 et 1 000 000 € en 2020)	Département	2019/2020

Thématique	Action	Description	Coût pour le budget départemental	Acteurs concernés	calendrier
Axe 2 Proposer un accompagnement individualisé et une qualité de vie adaptée aux besoins et aux aspirations de la personne et de ses proches					
Le sentiment de bien-être des résidents doit constituer l'élément essentiel dans l'appréciation de la qualité de vie en EHPAD. Ce sentiment dépend de nombreux facteurs qui portent en particulier sur l'environnement de la personne, son cadre de vie et l'ensemble des gestes, actes, activités qu'elle accomplit ou qui sont accomplis pour elle chaque jour.					
Les EHPAD sont le plus souvent devenus des lieux de soins avant d'être des lieux de vie, ne répondent pas tous aux besoins de confort que les résidents et leurs familles sont en droit d'attendre. Il faut ainsi pouvoir porter une attention particulière à toutes les actions de nature à favoriser un accompagnement individualisé permettant de répondre aux aspirations de la personne et plus généralement de contribuer à son sentiment de bien-être. Il convient également de pouvoir proposer un cadre de vie agréable, un lieu de vie ouvert sur son environnement agissant en interactions avec les autres acteurs de son territoire, personnalisé, préservant son intimité et créant véritablement la sensation pour le résident d'être chez lui.					
Développer la prévention pour contribuer au bien-être de la personne	Améliorer la santé bucco-dentaire notamment par le renforcement des partenariats avec les opérateurs spécialisés de ce secteur en vue de former le personnel des EHPAD à cette problématique	Une mauvaise santé bucco-dentaire a des retentissements importants sur la qualité de vie au quotidien, en particulier des personnes âgées : perte de goût, dénutrition, douleurs, baisse de l'estime de soi, repli social... Plus du tiers des personnes âgées en perte d'autonomie souffrent de pathologies bucco-dentaires pouvant avoir des conséquences graves sur leur santé : risques de dénutrition, pathologies cardiaques, articulaires, rhumatismes... Le niveau de dépendance élevé en institution réduit de fait le recours au chirurgien-dentiste. En complément de la prise en charge des soins dentaires par l'assurance maladie et des actions déjà menées par l'ARS, une contribution financière du Département permettra de développer l'intervention d'opérateurs de la santé bucco-dentaire (ex "Handident"). Ce financement portera sur des actions de sensibilisation à la prévention et de formation du personnel soignant pour ces pathologies. L'objectif est également de renforcer et favoriser les partenariats et conventions entre les professionnels du secteur, les dentistes libéraux et les EHPAD.	60 000 €	Département, ARS, opérateurs spécialisés de la prise en charge bucco-dentaire, ordre des chirurgiens dentistes	2019
	Améliorer la qualité de l'alimentation et prévenir la dénutrition en EHPAD tout en favorisant un approvisionnement local	Les temps des repas constituent un moment privilégié et essentiel de plaisir, de sociabilité et de convivialité. Améliorer l'environnement des repas autant que les repas eux-mêmes, c'est participer au bien-être de nos aînés les plus fragiles, c'est améliorer leur statut nutritionnel et ainsi retarder leur perte d'autonomie, c'est aussi et surtout stimuler et rendre le plaisir de manger et le plaisir de vivre. Le Département a pour ambition d'encourager l'approvisionnement en produits locaux et bio dans la restauration des EHPAD. Pour cela, il est prévu d'expérimenter un partenariat privilégié entre la Chambre d'Agriculture et les EHPAD en lien avec le forum sur l'approvisionnement local. Dans un premier temps cette expérimentation pourrait concerner 4 ou 5 établissements sur la base du volontariat avant d'envisager un déploiement plus large. L'expérimentation pourra s'appuyer sur l'exemple des collaborations qui existent déjà de manière privilégiée avec certains collèges. Pour engager et communiquer sur cette action de partenariat, il est proposé l'organisation d'un concours de cuisine sur le territoire d'action Sud. Les candidats devront utiliser des produits locaux, de saison, l'objectif étant de privilégier les circuits courts. Ils devront également limiter les déchets. Les repas étant des moments privilégiés de plaisir, de sociabilité et de convivialité, ce concours s'accompagnera d'animations partagées avec les familles et amis. Ces actions « phare » ont vocation à impulser une véritable dynamique autour de la préoccupation d'une alimentation adaptée en EHPAD, placée sous le signe de la convivialité et du plaisir. Elles s'inscrivent dans un plan plus large de prévention de la dénutrition en EHPAD associant le Département et l'ARS sur leurs champs de compétence respectifs.	15 000 € (par la conférence des financeurs pour le concours de cuisine)	Département, Chambre d'agriculture, gestionnaires d'EHPAD, Conférence des financeurs	2019
Promouvoir l'action des bénévoles et reconnaître la place des aidants tout en facilitant l'expression des familles	Développer l'offre de répit en direction des aidants	L'aide aux aidants passe notamment par la proposition d'offres de répit tel que l'hébergement temporaire. A ce jour, le Département dispose de 198 places d'hébergement temporaire. Le constat est partagé concernant les difficultés d'accès et d'usage de cette offre en raison de son émiettement et de son manque de lisibilité. Depuis plusieurs années, une restructuration de l'offre de places d'hébergement temporaire est engagée par l'ARS et le Département afin d'améliorer l'accès et l'utilisation de cette solution de répit. L'objectif est de pouvoir favoriser la constitution d'unités d'au moins 10 lits en lien avec la politique de maintien à domicile, d'aide aux aidants et de restructuration de l'offre. Afin de faciliter cette restructuration de l'offre, le Département attribue une aide au démarrage de 25 000€ pour la mise en place de telles unités, et ce à nombre de places constant par regroupement des lits d'hébergement temporaire actuellement dispersés sur de nombreux EHPAD. L'objectif est de 5 unités dans les 5 ans à venir (1 par an) en lien avec la signature des CPOM. Cette aide sera versée en une fois lors de l'ouverture de l'unité créée. En plus de cette restructuration de l'offre existante, 12 places d'hébergement temporaire seront créées. Ces places sont prévues dans le PRIAC de l'ARS Grand Est (PRogramme Interdépartemental d'ACcompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie). L'attribution de ces 12 places créées donnera lieu à un appel à projet conjoint Département/ARS.	125 000 € pour la restructuration 140 000 € pour la création de places	Département, ARS, gestionnaires d'EHPAD	2020
	Développer la place des bénévoles et renforcer la vie culturelle en EHPAD	Aux côtés de l'équipe soignante et du personnel d'animation, les bénévoles jouent aujourd'hui un rôle clé dans la prise en charge des personnes âgées accueillies en EHPAD. Les bénévoles apportent beaucoup aux résidents, grâce au lien social qu'ils maintiennent. Les bénévoles ne participent en aucune façon à l'aide aux actes essentiels ou aux soins, mais préservent le lien social et contribuent à plusieurs des besoins fondamentaux des personnes âgées résidant en EHPAD : besoins de communication, d'occupation, de réalisation de soi. Ils peuvent également, s'agissant de bénévoles formés, être sollicités pour l'accompagnement en fin de vie. Il apparaît cependant que la présence de bénévoles est très variable d'un établissement à l'autre. L'animation d'un réseau départemental de bénévoles sera organisée par les services du Département pour favoriser le lien social au sein des EHPAD et développer l'intervention de bénévoles dans les EHPAD où ils ont peu présents. La vie sociale et culturelle passe également par un projet d'animation structuré dans les EHPAD. Pour soutenir les animateurs dans la construction de tels projets, la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie du Bas-Rhin a soutenu la plateforme collaborative Culture à Vie, portée par le Groupement National des Animateurs en Gérontologie. Cette plateforme permet à l'ensemble des animateurs en gérontologie du département de télécharger gratuitement des contenus culturels et de loisirs.	aucun	Département, gestionnaires d'EHPAD	2020
	Permettre l'expression de la satisfaction des résidents et de leurs familles en associant davantage les élus du territoire dans le suivi des EHPAD	La feuille de route de la Ministre des Solidarités et de la Santé Agnès Buzyn, prévoit de développer les enquêtes de satisfaction. En parallèle de ces enquêtes de satisfaction, le contact avec les décideurs et élus locaux est essentiel. A cet effet, des rencontres régulières entre les élus départementaux et les personnes âgées et leurs familles seront organisées : participation des élus au conseil de la vie sociale des établissements, implication des élus dans la démarche de contractualisation (CPOM), visites des élus dans les établissements et rencontres avec les familles.	aucun	Elus départementaux, gestionnaires d'EHPAD	2019
	Communiquer positivement sur les EHPAD	Les EHPAD pâtissent d'un manque croissant de confiance de la part du grand public. Selon le Baromètre d'opinion de la Drees, sorti en décembre 2014, si l'un de leurs proches parents devenait dépendant, seuls 19 % des Français envisageraient un hébergement dans un établissement spécialisé. Cette image s'est notamment construite par opposition à la vie à domicile qui a fait l'objet ces dernières années de toutes les attentions et priorités de la part des pouvoirs publics au détriment indirectement de la vie en établissement. Si la politique de maintien à domicile doit continuer à être soutenue, il est également essentiel que l'image des EHPAD puisse évoluer positivement auprès du grand public. La campagne de communication sera centrée sur la valorisation d'actions ou projets d'établissements qui offrent un cadre de vie agréable en s'appuyant sur des témoignages d'établissements pouvant partager des bonnes pratiques et des expériences positives de prise en charge. Cette action pourra également être un levier pour déployer par effet de synergie les bonnes pratiques constatées dans les EHPAD proposant une offre de service de qualité reconnue.	coût de communication	Département, gestionnaires d'EHPAD	2019
Rénover le cadre bâti des établissements pour proposer un cadre de vie répondant aux besoins essentiels de confort des résidents et offrant de meilleures conditions de travail	Augmenter les crédits affectés aux aides départementales à l'investissement	Une bonne prise en charge c'est également et tout d'abord un cadre de vie adapté et accueillant. Le Département a depuis longtemps soutenu à travers des subventions d'investissement la construction, la rénovation et l'adaptation des établissements aux standards actuels de confort et de qualité attendus par les résidents et leurs familles. Le Département non seulement poursuit mais également accélère le plan de rénovation permettant de mettre en conformité les établissements qui ne répondent pas encore à ces standards. Les crédits affectés aux aides à l'investissement seront augmentés, passant de 3,58 M€ prévu au budget 2019 à 5 M€ en 2020 puis 6M € en 2021.	2 422 400 €	Département, ARS, gestionnaires d'EHPAD	2020-2021